



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER
RELATIVE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2019**

Je soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, avocat et greffier de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office :

- ✓ **QUE** le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt numéro 2019 sur les honoraires professionnels requis pour la réalisation de plans et devis et la surveillance relatifs aux travaux de construction d'un garage municipal et autorisant un emprunt d'un million de dollars (1 000 000 \$) nécessaire à cette fin, est de 12 358;
- ✓ **QUE** le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 247;
- ✓ **QUE** le nombre de demande reçue est de 0.

Je déclare :

- ✓ **QUE** le règlement d'emprunt numéro 2019 sur les honoraires professionnels requis pour la réalisation de plans et devis et la surveillance relatifs aux travaux de construction d'un garage municipal et autorisant un emprunt d'un million de dollars (1 000 000 \$) nécessaire à cette fin, est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26^e jour de juin de l'an deux mille vingt.

Guillaume Laurin-Taillefer
Greffier
greffe@st-colomban.qc.ca